



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-06-2026 /

Dossier complet le : 04-06-2026 /

N° d'enregistrement : 017916/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de rehausse du mur nord du site GPL de Loretto - établissement classe SEVESO

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENGIE

Raison sociale

ENGIE

N° SIRET

54210765114459

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MOGENOT

Prénom(s)

Guy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé à proximité du ruisseau de l'Arbitrone, le site de Loretto est exposé à un risque d'inondation. Lors de la crue de 2008, la plateforme basse du site (aujourd'hui appelée Loretto-Plaine) a notamment été inondée, avec une hauteur d'eau de 50 à 60 cm. Cette crue a été utilisée par le bureau d'études DHI pour caler un modèle hydraulique. Ce modèle a ensuite été exploité pour caractériser une crue centennale (Q100) dont les mesures de prévention ont pu être déterminées ; en particulier de rehausser le mur se situant entre l'Arbitrone et le site industriel gaz d'ENGIE. La continuité de service de ses installations, destinées à alimenter la population ajacienne en air propane, peut ainsi être assurée. Parcelles: n°211 section D ; n°01 section BS

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de rehausser et de renforcer le mur de protection de la station de gaz du Loretto. Plusieurs contraintes sont identifiées par le maître d'ouvrage: - Impossibilité de travailler en demi-cours d'eau ; cela augmenterait l'emprise des travaux et le risque de dispersion de MES. - Impossibilité d'intervention en rive droite due à la présence des installations industrielles sensibles d'ENGIE (site SEVESO). - Obligation de maintien permanent de l'exploitation gaz. - Nécessité d'éviter tout risque de pollution accidentelle. - Ces contraintes justifient le choix d'un assèchement temporaire complet du tronçon concerné.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'ensemble des opérations est planifié afin de garantir des travaux réalisés exclusivement à sec, après mise en place d'une dérivation provisoire Ø 500 mm dimensionnée par le bureau d'étude DHI et validée écologiquement par Endemys. La prévention des pollutions repose sur plusieurs niveaux de maîtrise : - Interdiction stricte de rincage des toupies dans l'emprise du cours d'eau, - Gestion des laitances et bétons en zone étanche dédiée, - Collecte systématique des débris issus des démolitions sur géotextile avant évacuation en filière agréée, - Stockage temporaire séparé des substrats naturels pour remise en place en fin de chantier. Les circulations d'engins sont limitées à la rive gauche via une piste provisoire en matériaux 0/100 posée sur géotextile et intégralement déposée après travaux, afin d'éviter toute altération durable du lit et des berges. Un dispositif d'arrêt immédiat du chantier est prévu en cas d'alerte météorologique ou de crue annoncée, avec mise en sécurité des matériels et contrôle du système de dérivation. Le suivi environnemental assuré par le bureau d'étude Endemys garantit la conformité réglementaire, le respect des prescriptions de la DREAL et l'adaptation des mesures en fonction des observations de terrain. Cette gestion coordonnée permet d'assurer simultanément la sécurité industrielle du site gazier, la continuité d'alimentation de la ville d'Ajaccio et la protection du milieu aquatique. Le détail des travaux et des mesures de protection sont décrits dans le prédiagnostic environnemental fourni en pièce annexe.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il s'agit d'un mur de soutènement qui sera occasionnellement entretenu par le maître d'ouvrage. Il n'est pas prévu qu'il soit démantelé compte tenu qu'il protège le site SEVESO du risque d'inondation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'eau L. 214-1 à L. 214-11, R. 214-1 (et tableau annexe à cet article) à R. 214-60 du code de l'environnement : rubriques 3120 et 3140

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
longueur 86, 82 ml hauteur 75 cm	(86,82, ml) (75, cm)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale antérieurement

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Ajaccio
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE Ajaccio aeroport napoleon Bonaparte arrete le 04/23/2010
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Perimetre de protection au titre des monuments historiques (AC1) Domaine et maison des Milelli Domaine des Milelli Arrete prefectoral le 2017-07-12.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prevention du risque inondation (PPRI) de la Gravona approuve le 31/05/2011. Plan de prevention du risque mouvement de terrain (PPRMT) approuve le 15/03/2019. PPRT est etabli pour l'etablissement ENGIE
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prevention du risque inondation (PPRI) de la Gravona approuve le 31/05/2011. Plan de prevention du risque mouvement de terrain (PPRMT) approuve le 15/03/2019. PPRT est etabli pour l'etablissement ENGIE
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Projet situé 400 mètres du site classé « Milleli » (AC2).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas d'adduction à l'eau potable, ni à l'assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux peuvent engendrer une destruction et perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées. Cependant la diversité d'espèces et l'effectif concerné sont faibles ; Une dégradation d'habitats d'espèces protégées. Cependant les superficies concernées sont faibles, des habitats similaires et de reports sont présents et l'impact sera temporaire. Les mesures environnementales mises en œuvre par le
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les travaux n'engendrent pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les travaux réalisés se situent au sein d'un PPRT et d'un périmètre SEVESO, ils permettent de consolider le mur de soutènement de la station de gaz du Loretto vis-à-vis du risque inondation. L'impact des travaux vis-à-vis du risque technologique et de l'ICPE présents est considéré comme faible. En période de fonctionnement, le mur permettra de sécuriser l'ensemble du risque technologique vis-à-vis du risque inondation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les travaux se situent au sein du PPRI Gravona. Afin d'éviter le risque inondation sur le chantier, le maître d'ouvrage réalisera les travaux en assec. Par ailleurs, il met en œuvre plusieurs mesures de gestion du risque météorologique (cf. Gestion des risques météorologiques). Compte tenu des mesures prises en amont par le maître d'ouvrage, le risque est considéré comme faible. Cependant la dimension des ouvrages
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux du mur de soutènement peuvent accidentellement engendrer un impact sur la ressource en eau en cas de pollution. De ce fait, le maître d'ouvrage prévoit de mettre en œuvre une gestion
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux engendrent le trafic de camions de chantier ce qui augmente le trafic sur la zone. Néanmoins, ce trafic reste faible et limite dans le temps et de manière intermittente, ce qui limite l'impact. En période de fonctionnement, le mur de soutènement n'induit aucun impact sur le trafic et les déplacements.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux peuvent engendrer de manière occasionnelle des nuisances sonores pour les habitations alentours. Cet impact reste limité puisque occasionnel et temporaire. De plus, les travaux ne seront pas réalisés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les travaux du mur de soutènement peuvent engendrer accidentellement des nuisances olfactives. L'émergence de nuisances olfactives reste très limitée compte tenu des travaux réalisés. En période de fonctionnement, le
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux du mur de soutènement peuvent engendrer accidentellement des vibrations. L'émergence de vibrations reste très limitée compte tenu des travaux réalisés. En période de fonctionnement, le mur de
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Compte tenu de l'utilisation d'engins de chantier durant la phase travaux, des gaz à échappement seront rejetés dans l'air. Cet impact reste négligeable au regard de la nature des travaux envisagés. En période de fonctionnement le mur de soutènement, n'émet aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les travaux du mur de soutènement peuvent accidentellement engendrer des transferts de pollution par déversement accidentel de produits polluants avec : - Des laitances de béton ; - Des eaux de lavages diverses
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	milieu aquatique et milieu naturel

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux engendrent nécessairement la production de déchets suivants : -DIB ; - Déchets menagers ; - BTP et inertes. La collecte et leur traitement sont prévus par les entreprises qui en sont responsables comme producteurs. Le maître d'ouvrage prévoit la mise en œuvre de la mesure suivante afin de gérer les déchets lors de la phase de travaux : - Élimination des déchets vers des filières de valorisation disponibles localement :
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les travaux du mur de soutènement se situent au sein d'un périmètre de monument historique. Actuellement, le mur existant ne n'engendre aucun impact sur ce périmètre réglementaire. Les travaux envisagés n'engendreront pas de modification du périmètre et n'impactera pas celui-ci.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les parcelles des travaux du projet sont actuellement inutilisées. Elles situent en zone UEg dédiée aux ouvrages de stockage de gaz Pétrole Liquifié (GPL) et de production de gaz à destination de la distribution publique. Seules les constructions et installations nécessaires à cette exploitation sont autorisées. Les travaux n'engendrent pas de modifications de l'usage du

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures environnementales mises en oeuvre par le maitre d'ouvrage sont developpees dans le prediagnostic environnemental prevu a cet effet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des travaux réalisés et des mesures environnementales de protection et d'adaptation du projet, il n'est pas nécessaire que les travaux fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **BURGUET MORETTI**

Prénom AMANDINE

Qualité du signataire GERANTE ENDEMY5

À PONTE LECCIA

Fait le 07-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)